

Belgium-Angleur: Technical inspection services**OJ S 143/2021 27/07/2021****Contract notice – utilities****Services****Legal Basis:**

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Compagnie intercommunale liégeoise des eaux

National registration number: CILE

Postal address: Rue du Canal de l'Ourthe 8

Town: Angleur

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4031

Country: Belgium

Contact person: M. Marc Heggerickx

E-mail: achats@cile.be

Telephone: +32 43678518

Fax: +32 43661612

Internet address(es):Main address: www.cile.be**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/2242/FX/2021>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>**I.6. Main activity**

Water

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Appel à demandes de participation — marché public de services de détection de fuites d'eau par analyse d'images satellites

Reference number: S21-2319

II.1.2. Main CPV code

71631000 Technical inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Il s'agit d'un marché public de services dont l'objet concerne, d'une part, la collecte et l'analyse d'images satellites afin d'identifier de potentielles fuites d'eau sur le réseau de la CILE ainsi que, d'autre part, un support pour la localisation précise sur le terrain en vue de procéder à la réparation.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes
Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Collecte et analyse d'images satellites
Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

71631000 Technical inspection services, 72314000 Data collection and collation services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège
Main site or place of performance: Province de Liège.

II.2.4. Description of the procurement

Voir II.2.1).

II.2.5. Award criteria

Criteria below
Quality criterion - Name: Nature, détail et accessibilité des résultats mis à disposition /
Weighting: 20
Quality criterion - Name: Délai pour obtenir un jeu d'analyse / Weighting: 10
Price - Weighting: 70

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48
This contract is subject to renewal: yes
Description of renewals:
Deux reconductions possibles, de deux ans chacune, portant la durée maximale totale à 96 mois.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Support pour la localisation précise des fuites
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

71631000 Technical inspection services, 72314000 Data collection and collation services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège
Main site or place of performance: Province de Liège.

II.2.4. Description of the procurement

Voir II.2.1).

II.2.5. Award criteria

Criteria below
Quality criterion - Name: Méthodologie organisationnelle / Weighting: 20
Price - Weighting: 80

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48
This contract is subject to renewal: yes
Description of renewals:
Deux reconductions possibles, de deux ans chacune, portant la durée maximale totale à 96 mois.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:
Groupements d'entreprises et recours aux capacités d'entités tierces:
Les exigences visées au présent point II.6.2 sont applicables individuellement à tous les participants qui introduisent ensemble une demande de participation ou une offre et ont l'

intention de constituer un groupement d'opérateurs économiques (ou société simple, anciennement société momentanée ou association momentanée). Ces exigences s'appliquent donc à chacun des membres dudit groupement.

Dans le cas où l'opérateur économique fait valoir les capacités d'autres entités (quelle que soit la nature juridique du lien existant entre lui-même et ces entités), ces entités doivent alors également fournir la preuve qu'ils ne se trouvent pas dans un motif d'exclusion de l'accès au marché.

Chaque membre du groupement et/ou chaque entité tierce doit compléter son propre DUME (voir point II.6.1.1).

Motifs d'exclusion obligatoires

Sauf dans le cas où l'opérateur économique démontre, conformément à l'article 70 de la loi du 17.6.2016 (voir aussi le point II.6.2.4), avoir pris des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un candidat ou un soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes:

- 1) participation à une organisation criminelle,
- 2) corruption,
- 3) fraude,
- 4) infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes,
- 5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme,
- 6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains,
- 7) occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

L'obligation d'exclure l'opérateur économique s'applique aussi lorsque la personne condamnée par jugement définitif est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit opérateur économique ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein. Au cas où il s'agit d'une infraction visée au 7^o et en l'absence de jugement définitif, la même obligation d'exclusion est d'application, lorsque la personne concernée est désignée dans une décision administrative ou judiciaire, comme étant une personne dans le chef de laquelle une infraction a été constatée en matière d'occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal, et qui est membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit opérateur économique ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein.

Aux fins de l'application du paragraphe précédent, on entend par «membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance de l'opérateur économique» chaque personne physique ou morale titulaire d'une fonction d'après la Banque-Carrefour des Entreprises (sociétés belges) ou une autre source équivalente (sociétés non belges: extrait K-bis pour les sociétés françaises, extrait du registre de commerce et des sociétés pour les sociétés luxembourgeoises...). Pour rappel, le candidat doit joindre la liste de ces personnes à sa demande de participation (voir point II.6.1.2).

Motifs d'exclusion liés aux dettes fiscales et sociales:

Sauf exigences impératives d'intérêt général et sous réserve des cas mentionnés à l'article 68 de la loi du 17.6.2016, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade que ce soit de la procédure, l'opérateur économique qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale.

Mesures correctrices:

Tout opérateur économique se trouvant dans une des situations visées au point II.6.2.2 peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion. Si ces preuves sont jugées suf... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) uniquement pour lot 1:

Pour pouvoir remettre une offre, le soumissionnaire doit disposer d'une technique commercialisée. Afin de le prouver, le soumissionnaire fournira la preuve de l'utilisation de la technique chez au moins deux autres distributeurs d'eau potable présentant des caractéristiques de réseau similaire à celles de la Cile (zones urbaines et rurales, matériaux, diamètres, relief...).

2) uniquement pour lot 2:

Le candidat doit disposer de l'outillage et de l'équipement nécessaire à la réalisation d'une recherche afin de localiser efficacement les fuites sur le terrain.

Afin de le prouver, il est requis du candidat qu'il produise (dans le DUME, partie IV, section C) une déclaration relative à l'outillage, au matériel et à l'équipement technique qui seront à sa disposition pour l'exécution du marché.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'État (arrêt n° 239.841 du 10.11.2017), le candidat doit disposer de cet outillage au moment du dépôt de la demande de participation.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Preuve de l'utilisation de la technique chez au moins deux autres distributeurs d'eau potable présentant des caractéristiques de réseau similaire à celles de la Cile (zones urbaines et rurales, matériaux, diamètres, relief...);

2) Niveau minimal exigé: le candidat doit disposer au moins de:

- deux microphones de sol («cloches d'écoute»),
- dix enregistreurs corrélants multipoints communicants («plots»),
- un corrélateur.

La déclaration dans le DUME doit clairement faire apparaître que ce niveau d'exigence est atteint.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated procedure with prior call for competition

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2021/S 008-015185](#)

IV.2.2.

Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 24/08/2021 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**
French**IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**
Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)**Section VI: Complementary information**

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:
2028.

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les candidatures et offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review**VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

22/07/2021